

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 juillet 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 25/06/2020

Présents : 17

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt et le deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Votants: 18

Pour: 18

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Marie-Aline EDO, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Contre: 0

Représentés : Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés : Josian CABROL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Hedwige SOLA

Absents :

Objet : " Montagnes du Caroux " : animation 2020-2022 et diagnostic activités aquatiques

Dans le cadre de l'appel à projet FEDER « pôles de pleine nature en Massif Central », le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a été retenu pôle structuré.

Un pôle de pleine nature est un territoire organisé souhaitant développer et organiser une offre touristique et de loisirs complète et relativement concentrée. Deux communautés de communes sont concernées : du Minervois au Caroux et Grand Orb.

La mise en œuvre de sa stratégie et de son plan d'actions passe par une animation continue du territoire et de ses acteurs. Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé fortement dans ce projet et continuera à le faire en assurant l'animation générale en mettant un agent à 60 % sur cette action.

De plus, dans le cadre du plan d'actions et en partenariat avec les communautés de communes concernées, il a été convenu de réaliser un diagnostic des activités aquatiques du pôle de pleine nature.

En effet, depuis quelques années, les collectivités investissent pour la qualité des eaux, ce qui a été concrétisé par l'obtention sur certains secteurs du label « bon état écologique » (Orb et Jaur). Ce diagnostic permettra de réfléchir à la valorisation des activités aquatiques, leurs pratiques écoresponsables et leur répartition à l'échelle du Pôle de Pleine Nature. Après mise en concurrence, le cabinet Kipik a été retenu par le Pays et ses partenaires pour la réalisation de cette étude.

Le budget prévisionnel pour l'animation du pôle de pleine nature de 2020 à 2022 est de 92 480,00 € et son plan de financement prévisionnel est le suivant :

FEDER : 36 992,00 € soit 40 %

Autofinancement : 55 488,00 € soit 60 %

Le budget prévisionnel pour l'étude diagnostic des activités aquatiques est de 19 200 euros TTC et son plan de financement prévisionnel est le suivant :

FNADT : 13 440 € soit 70 %

Autofinancement : 5 760 € soit 30 %

En conclusion, Le Président demande de bien vouloir :

valider les budgets prévisionnels globaux

l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical valide les budgets prévisionnels globaux et autorise le Président à signer tout document relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 02 juillet 2020

Le Président,
Jean ARCAS

